Exporté le 27 août 2026
Archive non officielle · Non affilié au gouvernement

Décision | Générale | colonial

Décision n° 72-1324/SG/FP annulant et remplaçant la décision n° 72-348/SG/FP du 6 mars 1972 portant admission à une pension de retraite d’un planton principal du cadre territorial.

n° 72-1324/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
9 septembre 1972

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1972

Date du numéro
25 septembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de 75 jours est accordé, pour compter du 1er juillet 1972, à M. Ali Abdallah Mohamed, planton de classe exceptionnelle du cadre territorial de l’Administration générale, en service au 1er arrondissement urbain du District de Djibouti (Ministère des Affaires intérieures).